

Franck MARLIN
Député de l'Essonne
Maire d'Étampes

Paris, le 2 mai 2011

Madame le Ministre,

Je souhaite de nouveau appeler votre attention sur le projet de création d'un centre de stockage de déchets ultimes par la Société SITA Ile-de-France, sur le territoire de la commune de Saint-Escobille, déclaré Projet d'Intérêt Général par arrêté préfectoral du 13 mars 2009.

Madame Anny POURSIHOFF, Députée de la 10^{ème} circonscription des Yvelines, vous avait interrogée, par le biais d'une question écrite (n°93252), afin de solliciter le désistement de l'État dans le cadre de l'examen des différentes requêtes en annulation déposées à l'encontre de cet arrêté.

Votre réponse, publiée le 29 mars 2011, signalait l'engagement d'une procédure de déclaration de projet, visant à attester de l'intérêt général de l'édification de cette structure, autorisant ainsi une révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint-Escobille.

Comment ne pas considérer cet acte ministériel comme une nouvelle tentative de passage en force, alors que l'ensemble des requêtes en annulation de l'arrêté préfectoral n'ont pas encore été examinées en première instance ?

L'ensemble des acteurs mobilisés sur ce dossier m'avait immédiatement exprimé leur légitime indignation, face à cette décision aussi inattendue qu'inacceptable.

J'avais donc sollicité votre cabinet en vue de recueillir des éléments d'information complémentaires. A ce jour, aucune suite n'a été apportée à ma requête.

Ainsi, permettez-moi d'exprimer ma plus vive insatisfaction face aux termes de votre réponse publiée au Journal officiel qui, au-delà de leur caractère extrêmement choquant, m'apparaissent particulièrement préjudiciables, et ce à double titre.

Tout d'abord, ainsi qu'il m'en avait fait part lors de sa visite, Monsieur Michel FUZEAU, Préfet de l'Essonne, avait décidé d'attendre la décision de la justice administrative, qui doit être rendue dans les prochains mois, avant de poursuivre toute action sur ce dossier.


Dès lors, vous placez le représentant de l'Etat en porte-à-faux et je ne peux que comprendre son désappointement face à une telle annonce qui est assimilée à un nouveau passage en force.

En outre, il s'agit là du reniement de vos propres déclarations, en mars 2010, qui indiquaient une opposition résolue à l'implantation de ce centre de stockage de déchets.

Par conséquent, m'associant à l'ensemble des acteurs engagés sur ce dossier, je vous demande instamment d'annuler cette procédure de déclaration de projet.

Sachant pouvoir compter sur votre collaboration,

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Franck MARLIN

Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministre de l'Écologie, du Développement
durable, des Transports et du Logement
Hôtel de Roquelaure
246, Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS